

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 356 914 dinars et un résultat net de la période de -10 154 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Pendant la période transitoire du passage de Salamambo SICAV, d'une SICAV mixte à une SICAV obligataire (cf. notes aux états financiers), les ratios suivants n'ont pas été systématiquement respectés :

- ❖ Le ratio maximum de 5% relatif à l'emploi d'actif net de la société en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ❖ le ratio maximum de 20% d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Cette situation a été régularisée respectivement à partir du 20/12/2015 et du 21/12/2015.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 29 Janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 069 583,099	1 091 227,617
	a- Actions, et droits rattachés		0,000	446 666,624
	b- Obligations et valeurs assimilées		1 069 583,099	644 560,993
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	285 977,855	390 452,708
	a- Placements monétaires		146 790,428	147 273,798
	b- Disponibilités		139 187,427	243 178,910
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	1 353,206	100,274
TOTAL ACTIF			1 356 914,160	1 481 780,599
<u>PASSIF</u>			<u>30 224,401</u>	<u>21 673,378</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	8 207,430	3 270,446
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	22 016,971	18 402,932
<u>ACTIF NET</u>			<u>1 326 689,759</u>	<u>1 460 107,221</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	1 319 886,256	1 450 081,072
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>6 803,503</u>	<u>10 026,149</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		8,045	7,903
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 795,458	10 018,246
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS			1 356 914,160	1 481 780,599

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>8 352,824</u>	<u>44 233,451</u>	<u>8 198,308</u>	<u>47 750,194</u>
Dividendes		378,000	11 780,890	0,000	16 140,590
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 974,824	32 452,561	8 198,308	31 609,604
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 489,195</u>	<u>5 650,331</u>	<u>1 417,334</u>	<u>5 593,357</u>
Total des revenus des placements		<u>9 842,019</u>	<u>49 883,782</u>	<u>9 615,642</u>	<u>53 343,551</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-3 028,297</u>	<u>-12 441,121</u>	<u>-3 275,446</u>	<u>-12 787,436</u>
Revenu net des placements		<u>6 813,722</u>	<u>37 442,661</u>	<u>6 340,196</u>	<u>40 556,115</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	<u>-7 652,129</u>	<u>-30 649,054</u>	<u>-7 580,880</u>	<u>-30 434,173</u>
Résultat d'exploitation		<u>-838,407</u>	<u>6 793,607</u>	<u>-1 240,684</u>	<u>10 121,942</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>0,000</u>	<u>1,851</u>	<u>0,000</u>	<u>-103,696</u>
Sommes distribuables de la période		<u>-838,407</u>	<u>6 795,458</u>	<u>-1 240,684</u>	<u>10 018,246</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>0,000</u>	<u>-1,851</u>	<u>0,000</u>	<u>103,696</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>110 132,910</u>	<u>-4 580,147</u>	<u>-7 733,259</u>	<u>-29 572,145</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-117 991,117</u>	<u>-119 754,663</u>	<u>53 653,948</u>	<u>72 625,201</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-1 457,112</u>	<u>-2 309,907</u>	<u>-1 022,421</u>	<u>-1 794,975</u>
Résultat net de la période		<u>-10 153,726</u>	<u>-119 851,110</u>	<u>43 657,584</u>	<u>51 380,023</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET**Arrêté au 31/12/2015 en (DT)**

Libellé	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-10 153,726</u>	<u>-119 851,110</u>	<u>43 657,584</u>	<u>51 380,023</u>
a- Résultat d'exploitation	-838,407	6 793,607	-1 240,684	10 121,942
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	110 132,910	-4 580,147	-7 733,259	-29 572,145
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-117 991,117	-119 754,663	53 653,948	72 625,201
d- Frais de négociation de titres	-1 457,112	-2 309,907	-1 022,421	-1 794,975
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-9 993,172</u>	<u>0,000</u>	<u>-17 360,218</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 573,180</u>	<u>0,000</u>	<u>68 561,830</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	0,000	69 969,614
- Capital	0,000	0,000	0,000	70 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	0,000	-878,892
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	0,000	748,506
b- Rachats	0,000	3 573,180	0,000	1 407,784
- Capital	0,000	3 600,000	0,000	1 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-49,901	0,000	-4,245
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	23,081	0,000	12,029
VARIATION DE L'ACTIF NET	-10 153,726	-133 417,462	43 657,584	102 581,635
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	1 336 843,485	1 460 107,221	1 416 449,637	1 357 525,586
b- En fin de période	1 326 689,759	1 326 689,759	1 460 107,221	1 460 107,221
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	14 441	14 477	14 477	13 790
b- En fin de période	14 441	14 441	14 477	14 477
VALEUR LIQUIDATIVE	91,869	91,869	100,857	100,857
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-3,01%	-8,23%	12,23%	3,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2015

FAITS MARQUANTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, tenue en date du 18 décembre 2015, a décidé la transformation de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

De ce fait, l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV devient SICAV de type Capitalisation dont les sommes distribuables ne seront plus distribuées mais intégralement capitalisées chaque années et ce à compter de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, tenue en date du 18 décembre 2015, a décidé la modification de la catégorie ainsi que le changement des orientations de placement de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV d'une SICAV Mixte en une SICAV Obligataire (agrément du CMF n°58-2015 du 10 décembre 2015).

De ce fait, elle devient une SICAV Obligataire, destinée essentiellement aux investisseurs prudents. Son actif sera en permanence composé d'une part prépondérante en BTA, Emprunts Obligataires et BTCT. Elle visera en priorité à assurer, dans la mesure du possible, à ses actionnaires les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité.

La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants selon la réglementation en vigueur :

- ❖ Une proportion d'au moins 50% de l'actif en:
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.

- ❖ Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.

- ❖ Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres OPCVM Obligataires.

- ❖ Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 02 janvier 2016.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2015 d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% l'Actif
<u>Obligations des Sociétés</u>		458 540,000	471 177,429	34,72%
ATBSUB09 LIGA1	1 000	20 000,000	20 520,665	1,51%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	24 000,000	24 143,213	1,78%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	50 000,000	52 109,727	3,84%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	40 000,000	40 039,344	2,95%
BNASUB09	1 700	101 966,000	105 203,504	7,75%
BTK09 CAT(A)	1 000	28 574,000	29 593,852	2,18%
CIL2013/1-A 7%	400	24 000,000	24 095,475	1,78%
CIL2015-1 T 7.65%	300	30 000,000	31 003,278	2,28%
UBCI 2013	742	74 200,000	76 571,156	5,64%
UBCI 2013	58	5 800,000	5 985,346	0,44%
UIB SUB 2015	600	60 000,000	61 911,869	4,56%
<u>Emprunts d'Etat</u>		591 292,000	598 405,670	44,10%
BTA082022	50	47 700,000	48 586,589	3,58%
BTA-10-2026	560	543 592,000	549 819,081	40,52%
TOTAL		1 049 832,000	1 069 583,099	78,82%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>Revenus des Actions</u>	378,000	11 780,890	0,000	16 140,590
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	7 974,824	32 452,561	8 198,308	31 609,604
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 458,414	6 245,269(*)	1 855,122	6 599,045
Revenus des obligations privées	6 516,410	26 207,292(*)	6 343,186	25 010,559
TOTAL	8 352,824	44 233,451	8 198,308	47 750,194

(*) Un montant de 2 793,644 TND a été reclassé de la rubrique « revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier » vers la rubrique « revenus des obligations privées ».

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 285 977,855 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	146 790,428	147 273,798
Disponibilités		139 187,427	243 178,910
Total		285 977,855	390 452,708

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	150	31/03/2015	142 432,558	146 790,428	10,82%
Total placement BTCT			142 432,558	146 790,428	10,82%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 489,195	5 650,331	1 417,334	5 593,357
TOTAL	1 489,195	5 650,331	1 417,334	5 593,357

3.3 – Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 – Autres actifs:

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
AC 4	Autres Actifs	1 353,206	100,274
	RS sur BTA	1 353,206	100,274

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 207,430</u>	<u>3 270,446</u>
	Frais de gestionnaire	454,747	491,318
	Frais de dépositaire	1 379,660	361,240
	Frais des distributeurs	6 373,023	2 417,888

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/12/2015	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>22 016,971</u>	<u>18 402,932</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	112,700	123,836
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	21 904,271	18 279,096

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	1 447 700
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	3 600
* Nombre de titres rachetés	36
<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	1 444 100
* Nombre de titres	14 441
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à (133 417,462) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2015 est de 14 441 contre 14 477 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>1 450 081,072</u>	<u>1 450 081,072</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-3 600,000</u>	<u>-3 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-126 594,816</u>	<u>-119 791,313</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-4 580,147	-4 580,147
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-119 754,663	-119 754,663
- Frais de négociation de titres	-2 309,907	-2 309,907
- Régularisation sommes non distribuables	49,901	49,901
- Sommes distribuables		6 803,503
<u>Capital fin de période au 31/12/2015</u>	<u>1 319 886,256</u>	<u>1 326 689,759</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2015 s'élèvent à **6 803,503** DT contre **10 026,149** DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	8,045	7,903
Résultat d'exploitation	6 793,607	10 121,942
Régularisation du résultat d'exploitation	1,851	-103,696
Total	6 803,503	10 026,149

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>3 028,297</u>	<u>12 441,121</u>	<u>3 275,446</u>	<u>12 787,436</u>
Rémunération du gestionnaire	454,247	1 866,172	491,318	1 918,121
Rémunération du dépositaire	336,476	1 382,360	363,940	1 420,830
Rémunération des distributeurs	2 237,574	9 192,589	2 420,188	9 448,485

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 2 Autres charges	<u>7 652,129</u>	<u>30 649,054</u>	<u>7 580,880</u>	<u>30 434,173</u>
Redevance CMF	336,476	1 382,360	363,940	1 420,830
Services bancaires et assimilés	8,921	278,029	0,000	380,918
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 306,732	28 988,665	7 216,940	28 632,425

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Abonnement des charges budgétisées</u>	<u>7 306,732</u>	<u>28 988,665</u>	<u>7 216,940</u>	<u>28 632,425</u>
Taxes	184,970	733,848	59,156	234,696
Frais bancaires	21,982	87,212	23,546	93,416
Publication BO CMF	189,948	753,600	189,948	753,600
Honoraires CAC	1 694,060	6 721,000	1 693,808	6 720,000
Frais AGO et publications	1 232,422	4 889,502	985,941	3 911,614
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	504,110	2 000,000	504,110	2 000,000
Autres	454,582	1 803,503	735,773	2 919,099

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération deviendra à partir du 01-01-2016 au taux annuel de 0,4% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Cette rémunération deviendra à partir du 01-01-2016 au taux annuel de 0,4% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV.